



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2020_010

Objet : Demandes de subventions pour le diagnostic préalable à la mise en place du SCOT

Séance du mardi 10 mars 2020

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, René CONFORT, André CONSTAND, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER

Représentés :

Excusés : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Charles ARIENTE, Jean-Pierre BARRERE, Josette BOULET, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Bernard PINOT, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Michel THEROND

Absents : Bernard BASTIDE, Jean-Pierre DELTOUR, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Marcel MERLE

L'an deux mille vingt et le dix mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Par délibérations concordantes, les Communautés de communes Aubrac Lot Causses Tarn, Gévaudan, Hautes Terres de l'Aubrac et Terres d'Apcher Margeride Aubrac ont transféré en 2017 la compétence d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) au PETR du Pays du Gévaudan-Lozère.

La proposition de périmètre a été validée par le conseil syndical le 21 Juin 2018, et approuvée par arrêté préfectoral en date du 6 Février 2019. Le conseil syndical du 14 Février 2019 a décidé faire coïncider le calendrier d'élaboration du SCOT avec le renouvellement des instances syndicales de mars 2020. ~~Il a cependant décidé d'engager~~ une démarche de diagnostic territorial en 2019 afin de dresser un

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_010-DE

état des lieux de la documentation existante au sein du PETR et mettre à jour le diagnostic du territoire. La réalisation d'un film de territoire a également été privilégiée afin de disposer d'un premier outil de concertation et d'animation auprès des habitants du territoire.

Après consultation de plusieurs prestataires, c'est finalement l'offre de l'Université Lumière Lyon 2, située à Bron, qui a été retenue, pour une étude qui devra être réalisée entre septembre 2019 et mars 2020.

Ce projet de diagnostic préalable à la mise en place du SCOT du Pays Gévaudan-Lozère entrant dans le cadre de la stratégie de développement local du GAL du Gévaudan-Lozère et de la Région Occitanie (Contrat territorial Aubrac Olt Causses Tarn), il est proposé à l'assemblée de solliciter des aides publiques pour le financement de cette action.

Aussi,

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, et plus particulièrement l'article 6 portant sur les compétences transférées par les EPCI et exercées par le PETR,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-SAL-2019-037-0001 en date du 6 Février 2019, arrêtant le périmètre du futur Schéma de Cohérence Territorial,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2019 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère actant le vote du budget primitif 2020,

Vu la stratégie de développement locale du GAL du Gévaudan-Lozère, validée par convention tripartite en date du 10 Décembre 2015,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Valide la réalisation d'un diagnostic préalable à la mise en place du SCOT du Pays Gévaudan-Lozère
- Retient la proposition de l'Université Lumière Lyon 2, conformément à la convention signée le XX XX 2019
- Valide le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Poste C : Etude, conseil, prestation	8000€	Leader – mesure 19.2	7500.80€
Poste G : Frais de mission (coûts indirects)	3720€	Autofinancement	4219.20
TOTAL	11 720€	TOTAL	11 720€

Autorise en conséquence le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes à ce projet.

Certifié conforme,

A Marvejols, le 10 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 03 / 2020
et publié ou notifié
le 18 / 03 / 2020

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_010-DE



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère